

PRÉSENTATION

CONTACTS

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la **Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case en dessous de vos coordonnées.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Document imprimé avec le concours de

Crédit Agricole Centre Loire



FONDATION

DU PATRIMOINE

► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

L'église Notre-Dame de Fay-aux-Loges

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
25 avenue de la Libération
45000 Orléans
02 38 24 34 21
centrest@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

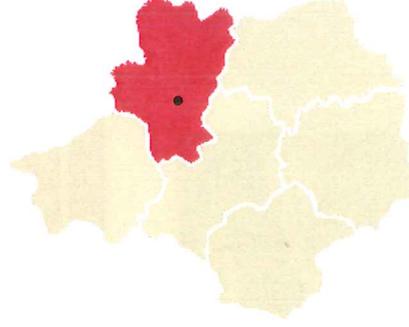


Retrouvez-nous sur FACEBOOK !



COMMUNE DE FAY AUX LOGES

48 rue Abbé Georges Thomas
45450 FAY AUX LOGES
02 38 59 57 11
secretariat45@mairie-fayauxloges.fr



Faites un don
pour ce projet :

www.fondation-patrimoine.org/61544

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : Photo de couverture © Commune de Fay-aux-Loges - Ne pas jeter sur la voie publique

LE PROJET

Description

L'Église Notre-Dame est classée « Monuments historiques » depuis le 13 avril 1923.

Cette église fait partie du patrimoine identitaire et culturel de la commune et au sens large de la France, qu'il convient de conserver et de transmettre aux générations futures. Pour se faire, l'église a besoin d'une réhabilitation complète notamment la **flèche du clocher** à la suite de chute de pierre datant de 2012. Aujourd'hui, il est temps d'agir pour conserver un témoin de l'Histoire et de la Culture de Fay-aux-Loges.

Le clocher de l'Église est en pierre. Il s'élève à 49,75 mètres et est de forme octogonale. Ce clocher, peu commun dans notre département, est construit comme le vieux clocher de Chartres en pyramide évidée et sans le recours d'une charpente intérieure. Ses arêtes ne sont, cependant, pas droites mais légèrement convexes. Sa construction aurait débutée au XII^e siècle au regard de l'étage inférieur du clocher.

L'église comporte une nef centrale et deux bas côtés. Elle comporte différents éléments du XI^e, XIII^e, XIV^e, XV^e et XVI^e siècles. Le chevet est formé de cinq pans éclairé par autant de fenêtres dites en « lancettes ».



Photos © Commune de Fay-aux-Loges

La grande originalité de l'Église de Fay-aux-Loges réside dans la présence d'arcades surbaissées dans la nef. Ce choix de l'architecte du XII^e siècle a déterminé le style de toute l'église et lui a donné ce caractère massif et trapu qui fait son charme.

Pour sauvegarder ce pan de son patrimoine historique et culturel, le conseil municipal a décidé de se porter au chevet de son église en entreprenant de lourds travaux de restauration. La commune a sollicité l'aide des pouvoirs publics mais c'est avec le soutien de chacun, même minime, que le projet pourra aboutir dans son ensemble.

En contrepartie de votre générosité, la commune proposera aux généreux donateurs : une invitation à l'inauguration, une invitation à des visites de chantier en points d'étape, une visite guidée du bâtiment notamment des combles et de la ville..

Frédéric Mura, maire de Fay-aux-Loges

Montant des travaux pour 1e phase	579 978 €
Objectif de collecte pour 1e phase	15 000 €
Début des travaux	2e semestre 2019



BON DE SOUSCRIPTION

► *Qui, je fais un don* pour aider la restauration de l'église Notre-Dame de Fay-aux-Loges

Ef' accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'ait pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/61544

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Église de Fay-aux-Loges

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Email : _____

Je souhaite que mon don reste anonyme auprès du porteur de projet

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

► de bénéficier d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Cout réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
Cout réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Cout réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre